

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 04468

Numéro SIREN : 492 238 449

Nom ou dénomination : (AZAP)²

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/015096



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EST LYONNAIS
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 14 RUE ALBERT CAMUS
 CS 7 69676 BRON CEDEX
 04 72 15 20 30
 SIE.EST-LYONNAIS@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M ZIPPER ALAIN, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL (AZAP), SIREN 492 238 449.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
 Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Impôt sur les sociétés
Formulaire principal : 2572
Période déclarée : 01/01/2022 au 31/12/2022
Date limite de dépôt : 15/05/2023
Numéro de dépôt : IS-2023209-0000000139447477
Date de dépôt : 28 juillet 2023 à 09:45:27 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SARL (AZAP)
Identifiant du soumissionnaire : 492 238 449
Désignation du signataire : ZIPPER ALAIN

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
 (certificat n° 5062466669873980497317858386)

Signature numérique : cTe6/XtNLeoId16E9dJCeLfAuICZ0yQL3y/nkbBQ6XeB50vBakQ34kDrnbr62NQt
 FtWqxCeIexHv+VZeWadVmurf25Fqpqva1nI+NH/jN5fa81gqn00pN/tb4RKhUsB6
 Mx8J3IZnowzPKyAdSHAyhy90WToB2o+EKprO1ue5pSD+4VHUtR3bW2br9P3oSN9K
 xRzE37ommirshEjnRXvQ0y7kKkzDNH12xP8IYO0DP0gDo2wmV+zsd8AqQkgou4U
 DLamrqHhW9gxOwYT1KUwi7E75EvTnhQoUgGYzoEUj06jJ4CpF17BVhEcW4TFWuj8
 FBsknmZ22Uv0/SpL5qke7g==

*Je soussigné, Alain Zipper
 Certifie au nom de l'entreprise
 des comptes 2022 qui ont
 fait l'objet du dépôt fait
 auprès du service Impôts des entreprises*

SOCIETE (AZAP)Z
 14 RUE DES PRIMEVERES
 69290 GRAZIEUX LA VIEFFRNF
 STRET 49223844900010
 ARG



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION

M ZIPPER ALAIN
16 CHEMIN DES PRIMEVERES
69290 GREZIEU LA VARENNE
FRANCE

N° d'adhérent : 20130940174848

Pour le compte de :
SARL (AZAP)
16 CHEMIN DES PRIMEVERES
69290 GREZIEU-LA-VARENNE

N° SIREN : 492 238 449
Période déclarée : Année 2022
Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

16 chemin des Primevères

Code postal

69290

Ville

GREZIEU LA VARENNE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%Déficit (report du 2033-
B)

567



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	38 856	24 110	14 746
TOTAL I (5)	38 856	24 110	14 746
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	29 367		29 367
Créances autres (3)	7 192		7 192
Valeurs mobilières de placement	3		3
Disponibilités	10 325		10 325
TOTAL II	46 887		46 887
TOTAL GENERAL (I + II)	85 743	24 110	61 633

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	3 000
Réserve légale	49
Report à nouveau	47 649
Résultat de l'exercice	-567
TOTAL I	50 131
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	6
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	369
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	11 127
TOTAL III	11 502
TOTAL GENERAL (I + II + III)	61 633



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		76 773
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	76 773
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				32 949
Impôts, taxes et versements assimilés				982
			dont TP/CFE, CVAE	585
Rémunérations du personnel				29 502
Charges sociales				12 098
Dotations aux amortissements				1 658
			Total des charges d'exploitation (II)	77 189
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-416
Produits et charges divers			Charges exceptionnelles (VI)	151
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				-567

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		567
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
		567
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		
		567

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	37 695			37 695	
Autres immobilisations corporelles	1 161			1 161	
TOTAL rubrique I	38 856			38 856	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	21 348	1 600		22 948
Autres immobilisations corporelles	1 103	58		1 161
TOTAL rubrique II	22 451	1 658		24 109



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficit reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	1,00
-----------------------------	------

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	76 773
TOTAL 1	76 773

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	32 949
TOTAL 3	32 949

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	43 824
---	--------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR	Nom marital	
	Nom et prénom	ZIPPER ALAIN	Pourcentage de détention	50,00%
	Nombre de parts ou d'actions	1 500	Pays de naissance	FRANCE
	Date de naissance	30/11/1962	Commune de naissance	LYON
	Code postal de naissance	69007	Numéro, type et nom de voie	16 RUE DES PRIMEVERES
	Code postal	69290	Ville	GREZIEU LA VARENNE
	Pays	FRANCE		
2	Titre	MONSIEUR	Nom marital	
	Nom et prénom	ZIPPER PIERRE	Pourcentage de détention	50,00%
	Nombre de parts ou d'actions	1 500	Pays de naissance	FRANCE
	Date de naissance	16/06/1931	Commune de naissance	MONT SAINT MARTIN
	Code postal de naissance	54350	Numéro, type et nom de voie	10 RUE DE L'OASIS
	Code postal	69600	Ville	OULLINS
	Pays	FRANCE		



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



EURL AZAP
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000 €
Siège Social : 16 rue des primevères 69290 GREZIEU LA VARENNE
R.C.S. LYON 492 238 449

--- oOo ---

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

Les deux associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 de 11737 euros de la manière suivante :

- La somme de 11737 euros, au poste « report à nouveau »

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du C.G.I.), il est précisé qu'aucune distribution de dividende n'a été réalisée au cours des 3 dernières années.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



LA GERANCE.

EURL AZAP
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000 €
Siège Social : 16 rue des primevères 69290 GREZIEU LA VARENNE
R.C.S. LYON 492 238 449

--- oOo ---

PROCES-VERBAL
DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25/06/2023

L'an 2023, Le 25 juin, à 10 heures.

Monsieur Alain ZIPPER,

Co-associé avec Monsieur Pierre, Zipper, disposant de 50% des parts composant le capital de la société AZAP (3 000 parts de € 1).

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Alain ZIPPER, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- L'affectation du résultat de cet exercice,
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du CODE DU COMMERCE.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans son rapport de gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

Les deux associés décident d'affecter le **bénéfice de l'exercice** de la manière suivante :

- La somme de 11737 euros, au poste « report à nouveau »

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du C.G.I.), il est précisé qu'aucune distribution de dividende n'a été réalisée au cours des 3 dernières années

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du code du commerce, l'associé constate qu'aucune convention n'a été conclue au 31 décembre 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises par l'Administration fiscale telles qu'énoncés à l'article 39-4 du Code Générale des Impôts.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Les deux gérants associés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LA GERANCE

